



Amiante sous-section 4 pour le personnel d'encadrement

5 jours 35,00 heures

Programme de formation

Public visé

Employeur et tout travailleur assurant, au sein de l'entreprise, **les fonctions relevant des catégories d'encadrement Technique et/ou de chantier et/ou d'opérateur.**

A savoir, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et moyens techniques.

ET/OU Ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution de travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

ET/OU Chargé d'exécuter les travaux, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.

Maîtriser la langue française.

Pour les salariés en activité : Etre titulaire d'une attestation médicale au poste de travail avec un suivi individuel renforcé (SIR).

Pour les stagiaires sans activités en amiante : Etre titulaire d'une attestation médicale du médecin traitant autorisant le port de protection respiratoire (APR).

Objectifs pédagogiques

- Permettre à tout travailleur exerçant une responsabilité dans la réalisation d'une opération, et/ou chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, dans le respect des modes opératoires écrits par l'entreprise.
- Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante. 3. Concevoir la démarche de prévention du risque amiante.
- Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante.

Description / Contenu

Présentation et accueil

Définition des 3 fonctions :

Rôle, responsabilité et organigramme d'une opération

Interaction avec les entités intervenant sur les chantiers de désamiantage.

L'amiante et ses risques :

Origines, caractéristiques et propriété

Effets sur la santé et facteurs aggravants

Terrains amiantifères

Matériaux de substitution.

Obligation des employeurs :

Notion de la codification des textes et documents

Evolution de la réglementation pour la protection des travailleurs exposés aux fibres d'amiante

Obligations de l'employeur sur l'emploi des opérateurs de désamiantage

Obligations des entreprises de désamiantage

Rôles et compétences des autorités de tutelle

Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations d'évaluation des risques.

Repérage et obligations des donneurs d'ordre :

CREFAB 67 rue Pierre Tal-Coat, 27000 EVREUX FRANCE

Tél : 02 32 28 37 45 Evreux / 09 73 89 20 46 Rouen - Fax : Variable non renseignée – Email : ecrire@crefab.fr - SIRET :

50198586500010

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23270148027 auprès du préfet de région Normandie





Déroulement d'un repérage amiante et la réglementation lui afférent
Compétences des opérateurs de repérage amiante
Différences entre les diagnostics
Obligations des propriétaires d'immeubles bâtis
Obligations des armateurs de navires français
Contenu du DTA
Analyse critique de ces documents.

Equipements de Protection Individuelle :

Caractéristiques techniques des EPI utilisés sur un chantier de désamiantage
Masques à pression positive, masques à pression négative, vêtements et sous-vêtements, protections de la tête, des mains, des pieds et protections spécifiques
Consignes d'utilisation
Conditions et limites d'utilisation, maintenance et contrôle sur chantier
Rédaction de mode opératoire.

Equipements de Protection Collective :

Caractéristiques techniques des EPC utilisés sur un chantier de désamiantage
Extracteur/recycleur, SAS de décontamination, confinement statique et dynamique, aspirateur, unité de chauffe et de filtration, pulvérisateur et brumisateur
Consignes d'utilisation
Conditions et limites d'utilisation, maintenance et contrôle sur chantier
Rédaction de mode opératoire.

Evaluation des risques :

Recherche et analyse des informations permettant de construire l'évaluation des risques
Caractérisation et prise en compte des spécificités d'un site à décontaminer
Facteurs d'exposition
Etablissement de notice de poste
Dimensionnement des moyens nécessaires
Mode opératoire

Mesures et contrôles :

Mesures et contrôles réglementaires sur un chantier de désamiantage
Etablissement d'un plan de contrôle
Mise en place d'actions correctives et préventives adéquates en fonction des résultats obtenus
Enregistrement et archivage des contrôles et mesures.

Traitement des déchets :

(Sensibilisation au chapitre 1.3 de l'ADR)
Gestion administrative.
Définition et classification des déchets de chantier.
Traitement (enfouissement, vitrification) selon classification (déchets dangereux, non dangereux, inertes). Conditionnement (palettisation, ensachage, GRV) et étiquetage.
Transport.

Situations d'urgence :

Situations d'urgence et situations anormales.
Conduite à tenir en fonction des situations.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, diaporamas.
Études de cas pratiques.
Mise en situation sur plateforme pédagogique.



Moyens et supports pédagogiques

Apport théorique, diaporamas, études de cas pratique, mise en situation sur la plateforme pédagogique, remise d'un classeur technique. (Nos formateurs mettent à disposition des stagiaires leur retour d'expérience dans la gestion de dossiers présentant une problématique amiante).

Modalités d'évaluation et de suivi

A l'issue de la formation, chaque participant suivra des épreuves :

- 20 minutes de QCM et 1 heure de mise en situation pratique, visant à évaluer les compétences acquises durant sa formation.

En fonction des résultats obtenus aux différents tests, une attestation de compétence sera délivrée conformément à l'arrêté du 23 février 2012. Dans le cas contraire, il sera seulement remis une attestation de formation. Conformément à la réglementation, **l'attestation de compétence délivrée aura une durée de validité de 3 ans.**

Profil Formateur

Formateur spécialiste de la prévention du risque amiante.

Equipements de Protection Individuelle(EPI)

Les stagiaires doivent se présenter **IMPERATIVEMENT** avec :

- carte d'identité,
- chaussure de sécurité